

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS</p>

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 29 février 2012.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 28 Décembre 2011 :

Portant sur le renouvellement du bail de location d'un logement à usage de cabinet d'infirmières à Mme AURIOLLE , MAGNAN et BARRACAND pour une durée de 1an à compter du 01/01/12 au prix de 2671€ pour l'année payable par trimestre.

2 – Décision du 17 janvier 2012 :

Portant sur l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études POYRY Environnement sis à Aubenas pour le programme de travaux d'assainissement collectif . Quartier Le moulin- la planchette –la Vernède –Le Buis d'Aps .

Les travaux sont programmés par tranche sur 3 années.

Le coût de la mission s'établit comme suite.

-Tranche 1-Ferme- 2012 pour un montant de 5 960,00 € HT soit 7 128,16 € TTC.

-Tranche 2-Conditionnelle-2013-pour un montant de 5700,00 € HT soit 6817,20 € TTC .

-Tranche 3-Conditionnelle-2014 pour un montant de 5400,00 € HT soit 6458,40 € TTC

3- Décision du 17 janvier 2012 :

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille LABORDE MILAA Henriette domiciliée à Alba pour une durée de 30 ans au prix de 270€

Fait à Alba La Romaine, le 29 Février 2012.

Le Maire,
Pierre MAURIN.